

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/06/2025

Référence
2025-29

L'an 2025 et le 4 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire.

Objet de la délibération
Autorisation d'engager la vente du cabinet d'ostéopathie de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, Nereida LANGE, Agnès TABARY. MM : Olivier CHEMIN, François GRIMONPREZ, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	10	12

Absent(s) ayant donné procuration : M Eric BERTHEMY à M Michel ODDOS, M Christian BEZARD à Mme Agnès TABARY.

Absent(s) excusé(s) : Mme Laure DEVAUD PINON, Virginie DUMONT, Laurence ROUSSELET. M Gérard LAGARDE.

Date de la convocation
26/05/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme Agnès TABARY

Date d'affichage
26/05/2025

Objet de la délibération : Autorisation d'engager la vente du cabinet d'ostéopathie de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2024-11 du 5 février 2025 portant autorisation d'engager la vente des cabinets aux praticiens de la Maison de Santé Pluridisciplinaire constituant le programme situé Domaine de la Favière,

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 06/06/2025

CONSIDÉRANT que la société OSTEOMUSE, représentée par Madame Chloé MICHEL, ostéopathe, souhaite acheter le cabinet d'ostéopathie de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, d'une superficie de 16,39 m², ainsi qu'une place de parking,

Et

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITÉ :

Publication ou notification du :
06/06/2025

DE VENDRE le cabinet d'ostéopathie de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, d'une superficie de 16,39 m², ainsi qu'une place de parking, à la société OSTEOMUSE, représentée par Madame Chloé MICHEL, ostéopathe, pour la somme de 111 730 € TTC.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la vente avec Madame Chloé MICHEL, ostéopathe, et à signer l'acte authentique qui seront dressés par l'étude notariale DAMBRE & SORDET basée 1 A rue de Moncel à Crespières, aux frais de l'acquéreur.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/06/2025

Le Maire
Adriano BALLARIN

La secrétaire de séance
Agnès TABARY

